

Violence faite aux femmes

PRÉSENTATION

Nous avons voulu, dans ce document, présenter les faits saillants en ce qui concerne la violence faite aux femmes dans le cadre de la campagne de la CEQ sur la violence.

La première partie fait le point sur l'état de la situation en identifiant l'ampleur du phénomène, ses différentes formes et ses principaux effets.

Dans la deuxième partie, nous soumettons quelques éléments de réflexion qui se dégagent de l'analyse féministe actuelle concernant la violence faite aux femmes. Nous croyons que le contenu de ce texte permettra de comprendre la spécificité de la problématique de la violence faite aux femmes et l'importance de tout mettre en œuvre pour la contrer afin que l'égalité entre les sexes devienne véritablement une réalité.

En annexe, nous présentons, de façon non exhaustive, un ensemble d'outils susceptibles de vous aider à intervenir pour prévenir la violence.

Nous remercions chaleureusement Josée Belleau, travailleuse autonome, qui a effectué la recherche nécessaire à l'élaboration d'un tel document.

Nous espérons que cet instrument vous sera utile et vous permettra des interventions et des échanges fructueux.

Gisèle Bourret
Responsable du Comité
de la condition des femmes

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE	
Ampleur et pérennité du phénomène	9
Les principales formes de violence faite aux femmes	12
Quelques conséquences	14
Violence faite aux femmes en milieu de travail	15
Des manifestations de violence	16
Que faire	16
DEUXIÈME PARTIE	
Quelques éléments constitutifs de l'analyse féministe en regard de la violence	21
Les acquis en termes de lois et de politiques	21
Le double discours sur la violence faite aux femmes : le discours officiel et la norme sociale implicite	22
Une norme sociale implicite	23
La norme sociale implicite dès la tendre enfance	24
Comment pouvons-nous remettre en question la norme sociale implicite? Quelques indications	25
ANNEXE	
Outils de prévention et de sensibilisation sur la violence faite aux femmes et aux enfants	29

PREMIÈRE PARTIE

Ampleur et pérennité du phénomène

La violence faite aux femmes est un problème majeur dans notre société. Elle porte atteinte aux droits des femmes, ainsi qu'à leur intégrité physique et psychologique. Les manifestations de cette violence se produisent tant dans les milieux de vie que dans les milieux de travail. Les conséquences sont toujours sérieuses et parfois fatales.

La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) définit la violence faite aux femmes comme :

« Tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

Aucune femme n'est à l'abri de la violence sexiste ou sexuelle. Aujourd'hui comme hier, des femmes de tout âge, de tout milieu, de toute origine, de toute condition sont victimes de différentes formes de violence parce qu'elles sont des femmes. L'enquête de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes réalisée en 1993 est venue confirmer, dans une bonne mesure, ce que le mouvement féministe affirmait depuis des années quant à l'ampleur du phénomène et au grand écart qui existe entre le nombre de crimes signalés et celui des actes de violence réellement commis.

Cette enquête révèle, par exemple, qu'une Canadienne sur deux a vécu au moins un cas de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de seize ans. À partir des données de cette enquête, on peut affirmer que :

- 34 % des Québécoises auraient été agressées sexuellement au moins une fois dans leur vie depuis l'âge de seize ans (Regroupement des CALACS, 1999);
- 25 % des Québécoises âgées de plus de 18 ans auraient subi un acte de violence physique ou sexuelle de la part de leur conjoint actuel ou précédent (Ministère de la Santé et des Services Sociaux, **Politique d'intervention en matière de violence conjugale**, 1995, p.25). Ce qui équivaudrait à 630 000 femmes.

Les crimes relatifs à la violence conjugale ont augmenté de 17 % entre 1989 et 1998. En 1998, 11 731 Québécoises ont porté plainte pour violence conjugale. Environ 47 % d'entre elles ont subi des blessures physiques. Les auteurs présumés de ces crimes étaient des conjoints (47 %), des ex-conjoints (43 %) et des amis intimes (10 %) (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 1998).

Depuis vingt ans, le signalement des actes de violence à l'égard des femmes est à la hausse, car la problématique est mieux connue et reconnue par les autorités concernées et par l'opinion publique. Par contre, si le signalement de la violence a augmenté, cela ne veut pas nécessairement dire que le nombre de crimes a augmenté pour autant.¹

Certaines femmes sont plus vulnérables à la violence que d'autres en raison de situations ou de caractéristiques particulières (âge, orientation sexuelle, appartenance sociale ou ethnoculturelle, condition physique et mentale). Par exemple, des femmes autochtones ou de minorités visibles, des femmes pauvres, des lesbiennes, des jeunes filles ou des femmes handicapées risquent davantage de connaître la violence (sous ses différentes formes), car elles sont souvent la cible de discrimination ou d'exclusion particulière.

➤ **Les enfants**

En 1996, les enfants de moins de 18 ans représentaient 22 % des victimes d'agressions sexuelles et physiques signalées. Les filles étaient les victimes d'agressions sexuelles dans 79 % des cas (Statistique Canada, 1999).

➤ **Les jeunes**

Une adolescente sur cinq a subi de la violence dans le cadre de relations amoureuses (**Le Québec dit non à la violence**, 1995). Le plus haut taux de victimes de violence conjugale se trouve parmi les jeunes couples (Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, 1995).

58 % des victimes d'agression sexuelle de sexe féminin âgées de 18 ans et plus connaissent leur agresseur. Les agressions sexuelles envers les filles de 12 ans et moins ont été commises par un membre de la famille dans 44 % des cas, et par une connaissance dans 35 % des cas (Statistique Canada, Juristat, 1998).

¹ Les statistiques officielles font état du nombre de plaintes déposées et traitées par l'appareil judiciaire. On traite des crimes élucidés et non pas du nombre réel de crimes commis. De plus, ce ne sont pas tous les corps policiers qui participent aux programmes de compilation de Statistique Canada. Statistique Canada fait une compilation des crimes à partir du *Programme de déclaration uniforme* auquel souscrit annuellement une centaine de services policiers du Canada. Plusieurs ressources communautaires qui offrent du soutien aux victimes de violence compilent également des statistiques, mais elles ne le font pas d'une manière uniformisée. On compte surtout le nombre de services donnés, sans nécessairement préciser le nombre de personnes qui ont fait appel aux services plusieurs fois.

➤ **Les femmes âgées**

Plusieurs femmes âgées subissent de la violence économique de leurs proches (**Le Québec dit non à la violence**, 1995). Les personnes âgées représentent 2 % des victimes de l'ensemble des crimes violents et 25 % de ces crimes sont commis par des membres de la famille (Statistique Canada, 1997).

➤ **Les femmes handicapées**

Plus de huit femmes handicapées sur 10 subissent une agression sexuelle au cours de leur vie (**Le Québec dit non à la violence**, 1995).

➤ **Les femmes autochtones**

Sur l'ensemble des crimes d'ordre sexuel rapportés de 1981 à 1992 dans vingt communautés autochtones du Québec, on compte 36 % de viol et 28 % d'inceste (Santé Québec, 1995).

➤ **Les lesbiennes**

Plusieurs mémoires et témoignages présentés dans le cadre de la consultation publique menée par la Commission des droits de la personne du Québec en 1993 sur la discrimination et la violence envers les gais et les lesbiennes font état d'actes de violence commis envers des lesbiennes.

➤ **Les femmes pauvres**

Les Canadiennes avec un revenu de ménage inférieur à 15 000\$ représentent le taux de violence conjugale déclarée le plus élevé (Statistique Canada, 1993).

La majorité des actes de violence envers des femmes sont commis par des hommes. Ce ne sont pas tous les hommes qui exercent de la violence envers les femmes, mais plusieurs le font et certains d'entre eux plus d'une fois. Trois homicides conjugaux sur quatre sont commis par des hommes et ces derniers représentent 98 % des personnes accusées d'agressions sexuelles commises envers les femmes (Statistique Canada, 1997).²

On n'a pas à convaincre personne des effets désastreux de la violence conjugale. Les données suivantes sont éloquentes.

- Les enfants ont été témoins d'actes de violence contre leur mère dans presque 40 % des mariages marqués par la violence.

² La source d'information de plusieurs statistiques canadiennes présentées ci-avant et ci-après proviennent des résumés d'information publiée dans *Le Quotidien* de Statistique Canada sur le site internet, <http://www.stat.can.ca>.

- 22 % des femmes victimes de violence n'en n'ont jamais parlé à quiconque.
- Comparativement aux hommes n'usant pas de violence, les hommes violents ont trois fois plus de chances d'avoir été témoins de violence conjugale dans leur enfance. Les femmes ayant été élevées dans des circonstances semblables ont deux fois plus de chances d'en être victimes.³
- Les coûts économiques de la violence sont énormes. Par exemple, le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants estime que la violence subie par les femmes coûte aux victimes, aux gouvernements et à la société plus de 1,5 milliards de dollars annuellement. Cette estimation comprend, entre autres, 255 millions de dollars en consultations médicales à long terme et 506 millions de dollars en soins psychiatriques à court et long terme. Quant à la violence criminelle envers les femmes, elle entraînerait annuellement des coûts de 4.2 milliards en services sociaux, de 2.4 milliards dans le domaine de l'éducation, des coûts associés au système de justice pénale de 872 millions et des coûts de santé et de soins médicaux s'élevant à 408 millions.⁴

Les principales formes de violence faite aux femmes

Ce sont essentiellement les rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes (dans la vie privée et dans la vie professionnelle) qui sont à la source de la violence faite aux femmes. Même si la violence sexuelle semble être la forme spécifique que revêt la violence faite aux femmes, d'autres formes de violence peuvent également être exercées de façon particulière à l'endroit des femmes dans le but (conscient ou inconscient) d'exprimer un contrôle sur elles ou d'assurer une certaine forme de pouvoir et de domination à leur égard.

Il existe plusieurs catégorisations des formes de violence. Nous en proposons une qui tient compte des différents aspects de la violence en faisant ressortir leurs caractéristiques propres.

→ **La violence psychologique, sous une forme verbale ou non-verbale**

Cette violence se manifeste par des cris, des insultes, des propos vulgaires, des sarcasmes, des railleries, des humiliations, du mépris, des menaces, *etc.* Il peut s'agir aussi d'isoler la victime, de l'intimider, de garder le silence ou de feindre l'indifférence à son égard, de penser et décider à la place de l'autre, *etc.*

³ *La violence au Canada : des faits.* Données provenant du Centre national d'information sur la violence dans la famille. 1999.

⁴ « *Un bon placement : prévention de la criminalité et de la victimisation.* » Conseil national de prévention du crime : Comité sur l'analyse économique. Septembre 1996.

→ **La violence physique**

Cette forme de violence est la plus visible. Elle se manifeste par l'utilisation des parties du corps, d'objets, de produits toxiques ou d'armes pour blesser la victime et parfois l'assassiner.

→ **La violence sexuelle**

La violence sexuelle fait référence à une conduite se manifestant par des paroles, gestes et comportements à connotation sexuelle ou consistant à obliger, par divers moyens, une personne à avoir des relations sexuelles non désirées. Parmi les actes de violence sexuelle, il y a le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, le viol, la tentative de viol et l'inceste.

– **Le harcèlement sexuel et le harcèlement sexiste**

Le harcèlement sexuel peut revêtir plusieurs formes : attouchements, frôlements, pincements ou baisers, voyeurisme, exhibitionnisme, exposition d'images pornographiques, propositions sexuelles avec promesse de récompense ou menace de représailles en cas de refus, etc. (Pour des informations supplémentaires, se référer à la politique syndicale pour contrer le harcèlement sexuel « *Pour travailler en paix* » ou au « *Règlement type d'application de la politique syndicale pour contrer le harcèlement sexuel* »⁵).

Le harcèlement sexiste se caractérise par des comportements ayant pour effet de dévaloriser les femmes. Il peut s'exprimer par des blagues sur l'apparence physique ou l'intelligence des femmes (en lien avec les stéréotypes sociaux, les préjugés, les traditions), par des attitudes ou des paroles dont le but est de faire sentir aux femmes qu'elles ne sont pas à leur place ou qu'elles sont des subalternes. La répétition de ces comportements qui, bien souvent, ne visent pas une personne en particulier crée un milieu ou un environnement hostile à l'égard des femmes et peut être identifié, dans une certaine mesure, au « mobbing ».

→ **La violence économique**

Cette forme de violence se manifeste, en général, par la privation de ressources financières ou des moyens permettant d'y accéder. En milieu de travail elle peut signifier, par exemple, l'entrave à une promotion. Dans le couple ou dans la famille, elle peut s'exprimer par le contrôle d'une partie ou de l'ensemble des ressources financières et matérielles du couple et de la famille. Il pourrait s'agir, notamment, de priver la victime d'une liberté d'action, d'interdire ou de contrôler

⁵ Ces deux documents sont disponibles au Centre de documentation de la CSQ sous les cotes D9565 pour le premier et D10595 pour le second.

son accès à la nourriture, aux vêtements, au transport, *etc.* afin d'établir ou de maintenir une relation de dépendance.

→ **La violence spirituelle**

Cette forme de violence vise à dévaloriser ou mépriser les croyances ou la religion de la victime de différentes façons. Cela peut se manifester par l'interdiction et/ou la contrainte d'une pratique religieuse.

→ **Le harcèlement criminel (stalking)**

Cette violence veut porter atteinte à la sécurité de la victime. Les actes de harcèlement criminel consistent à surveiller, suivre la victime ou lui téléphoner. Ces actes se produisent de façon persistante, malveillante, sans le consentement de la victime et cela pendant des périodes prolongées, que ce soit dans ses déplacements, dans son milieu de vie ou de travail, *etc.*

→ **La violence conjugale**

La violence qu'un conjoint exerce contre sa conjointe peut revêtir différentes formes dont les plus courantes sont : la violence psychologique, la violence physique et la violence sexuelle. Le cycle de la violence conjugale commence habituellement par de la violence verbale ou psychologique. Plus cette forme de violence augmente, plus les risques de violence physique s'accroissent. Après des périodes d'accalmie, il y a de nouveau recours à la violence et l'escalade peut aller jusqu'à mettre la vie des victimes en danger.

Quelques conséquences

Les conséquences de la violence faite aux femmes sont nombreuses, mais ne sont pas identiques d'une personne à l'autre. Elles varient selon la nature et la gravité de l'agression, sa durée, la personnalité de la victime, le soutien de son entourage ou les ressources à sa disposition.

→ **Conséquences psychologiques**

Les actes de violence peuvent susciter la peur, la méfiance, l'anxiété, un sentiment de honte ou de culpabilité, la dévalorisation de soi, la dépression, une phobie ou une obsession particulière, des idées suicidaires, la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments.

→ **Conséquences physiques**

Les actes de violence, surtout ceux de violence physique, peuvent occasionner des blessures et des maladies, provoquer des nausées, de l'insomnie, des cauchemars, des fausses-couches. Certaines blessures infligées ont des séquelles permanentes.

→ **Conséquences sociales**

Suite à des actes de violence subis, les victimes peuvent ressentir ou vivre de la part de leur entourage de l'isolement, de la stigmatisation et du rejet. Elles peuvent également manquer de motivation et de concentration pour les études ou le travail, s'absenter fréquemment du travail et éprouver des difficultés financières.

→ **Conséquences sur l'intégrité, la sécurité des femmes et l'égalité entre les sexes**

La prévalence de la violence sexuelle et sexiste et de ses multiples conséquences porte atteinte au sentiment de sécurité, au pouvoir et à l'autonomie des femmes dans leur ensemble. La peur d'être, d'agir ou de voyager seule est un sentiment partagé par bon nombre de femmes, comme l'est également la peur de se faire ridiculiser, rabrouer ou rejeter par les autres en privé comme en public. La violence faite aux femmes est donc un obstacle à la réalisation individuelle et collective de l'égalité entre les sexes.

Violence faite aux femmes en milieu de travail

La violence en milieu de travail touche, bien sûr, l'ensemble des travailleuses et des travailleurs. De nombreux éléments favorisent l'émergence de la violence en milieu de travail : effets des coupures ou compressions budgétaires, augmentation des problèmes sociaux, obligation d'excellence et de performance, compétition entre collègues, manque de valorisation du personnel, surcharge de travail, détérioration de l'environnement, etc. Nous sommes toutes et tous concernés par les différentes manifestations de violence qui ont cours en milieu de travail et par la nécessité d'agir pour les prévenir et les contrer.

Les formes de violence à l'égard des femmes dont nous avons parlé plus haut peuvent, bien sûr, se manifester dans les milieux de travail. En outre, la violence conjugale ou celle qui s'exerce en milieu de vie peut avoir d'importantes répercussions sur la santé des femmes au travail, de même que sur les relations interpersonnelles et la motivation au travail. Étant donné que les deux tiers des membres de la CSQ sont des femmes, il est important de développer une sensibilité particulière à l'égard des différentes formes ou situations de violence que vivent les femmes.

On peut dire, d'ailleurs, qu'en général les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence au travail à cause, notamment, de la position hiérarchique subalterne qu'elles occupent, de leur concentration dans le secteur des services impliquant un contact plus direct avec la clientèle, du taux élevé de précarité des emplois qu'elles occupent et de la non-reconnaissance de la valeur réelle de leur travail. Plusieurs mémoires, rapports ou études ont, au cours des dix dernières années, mis en évidence la violence spécifique que les femmes subissent en milieu de travail.

La violence en milieu de travail est souvent banalisée ou niée. Il est fréquent que les travailleuses et les travailleurs soient blâmés au lieu d'être supportés. On les décourage également de porter plainte ou de se prévaloir des recours. Plusieurs victimes se taisent, craignant de perdre leur emploi ou de passer pour incompetentes. L'étude de Guberman (1998) sur la violence en milieu de travail montre, par exemple, que les attitudes envers les victimes d'agression sexuelle sont différentes selon leur position dans la hiérarchie professionnelle. Les préposés, généralement des femmes, sont blâmés alors qu'on protège les supérieurs, principalement des hommes en déplaçant les agresseurs qui sont soit des clients ou des collègues.

Selon une enquête réalisée par le Comité de la condition des femmes en 1997,⁶ c'est la violence psychologique qui est la plus répandue en milieu de travail. Les personnes qui l'exercent sont de sexe masculin dans plus de 70 % des cas et proviennent, par ordre d'importance, de la clientèle, du personnel en autorité et des collègues de travail.

Cette étude montre également que les femmes sont plus affectées que les hommes par les situations de violence vécues en milieu de travail. Les réactions ayant eu le plus d'impact sur le travail sont, dans l'ordre, l'angoisse et le stress, la baisse de motivation et l'épuisement professionnel. C'est donc dire que la violence a des effets néfastes tant sur la santé que sur le travail.

Des manifestations de violence

Toutes les formes de violence vécues en milieu de travail, qu'il s'agisse du *mobbing*, du *bullying*, de la violence hiérarchique peuvent comporter une dimension sexiste ou sexuelle. Ainsi, elles peuvent accompagner, précéder ou prolonger des comportements de harcèlement sexuel ou sexiste et le départage entre tous ces aspects n'est pas toujours facile à faire.

Cependant, la violence envers les femmes en milieu de travail prend souvent la forme de harcèlement sexiste ou sexuel : paroles méprisantes ou dégradantes, attouchements, propositions sexuelles non-sollicitées, etc. Dans le milieu scolaire, les filles également vivent en grand nombre ce type de violence de la part des garçons. Le harcèlement sexuel en milieu de travail est la forme de violence la mieux documentée (recherches, études, jurisprudence) et la définition, par exemple, de d'autres formes de harcèlement s'inspire étroitement de celle retenue pour le harcèlement sexuel.

Que faire

Nous avons la responsabilité syndicale et sociale de prévenir et de contrer la violence faite aux femmes dans nos milieux respectifs. Pour cela il faut :

- lutter contre les préjugés selon lesquels, notamment, les femmes violentées « courent après », la violence conjugale n'existe que dans les milieux pauvres, la

⁶ **Résultats de l'enquête sur la violence en milieu de travail et en milieu de vie**, Comité de la condition des femmes, mars 1998. Cote : D10632.

violence à l'égard des femmes est exagérée et n'est pas différente des autres types de violence, *etc.*;

- sensibiliser le milieu et nos membres par divers moyens à la violence conjugale et plus largement aux différentes formes d'agression sexuelle (voir, entre autres, les outils présentés en annexe);
- sensibiliser les jeunes aux manifestations et conséquences de la violence faite aux femmes et porter attention aux rapports de force qui s'installent entre les jeunes (voir le texte en 2^e partie, p.24);
- rendre les ressources syndicales accueillantes pour les victimes. Le Comité de la condition des femmes, là où il existe, ne doit pas être le seul à se préoccuper de la violence faite aux femmes. Les autres comités ou structures (santé-sécurité, éducation pour un avenir viable, jeunes, conseil exécutif, *etc.*) doivent développer une sensibilité, une vigilance par rapport à ce type de violence et être en mesure d'apporter un certain soutien, si nécessaire, aux victimes. Ces dernières, en effet, doivent pouvoir identifier des personnes auxquelles elles peuvent faire confiance et qui sont capables de leur indiquer les ressources disponibles existantes;
- se doter d'une politique pour contrer le harcèlement sexuel et d'un règlement d'application de cette politique; là où elle existe déjà, la diffuser pour qu'elle soit largement connue et indiquer clairement le nom de la ou des personne(s) pouvant recevoir les plaintes;
- intégrer dans toutes les mesures retenues pour déceler et contrer la violence en milieu de travail, l'aspect spécifique de la violence faite aux femmes. Par exemple, les données recueillies doivent intégrer la variable sexe et préciser la nature de la violence subie (plusieurs formes de violence peuvent se retrouver dans une même conduite ou un même comportement violent).

DEUXIÈME PARTIE

Quelques éléments constitutifs de l'analyse féministe en regard de la violence

« La perspective féministe a largement contribué à rendre visible et à condamner la violence faite aux femmes et aux enfants dans un cadre de société patriarcale. Elle définit la violence comme un moyen choisi pour contrôler l'autre et affirme que l'agresseur est responsable de ses gestes. Elle souligne le rôle joué par les stéréotypes et les valeurs sexistes dans la production et le maintien de la violence dans la sphère privée et la sphère publique. » (Ann Pâquet Deehy, Colloque sur la prévention de la violence de la CEQ, 28 octobre 1999).

Les acquis en termes de lois et de politiques⁷

Au Québec, il y a à peine trente ans, la violence conjugale et les agressions sexuelles des hommes envers les femmes étaient considérées soit normales, soit inévitables. La majorité des gens pensait que les victimes de violence conjugale méritaient d'être battues, que les victimes de viol avaient provoqué l'agression... Les rares femmes qui osaient se plaindre et poursuivre leur agresseur en justice étaient souvent ridiculisées.

C'est le mouvement féministe d'ici et d'ailleurs qui a levé le voile sur les tabous, les interdits, le silence entourant la violence faite aux femmes par les hommes, ainsi que par la communauté et l'État. Les multiples actions et interventions des groupes de femmes ont contribué à mettre en lumière l'étendue, la fréquence et la diversité des formes de violence envers les femmes.

La violence faite aux femmes est l'héritière d'une structure patriarcale qui a enraciné les inégalités entre les hommes et les femmes dans la plupart des sociétés. Cette violence s'est en même temps imbriquée dans d'autres rapports de domination et d'inégalité comme ceux qui existent entre les riches et les pauvres, les blancs et les noirs, les colonisateurs et les autochtones, *etc.*

Sous la pression des groupes de femmes et devant l'ampleur d'une réalité mise en évidence, les institutions politiques, sociales, judiciaires, éducatives et économiques se sont ralliées au fil des ans à cette voie du changement. Le gouvernement canadien a modifié le Code criminel : les crimes de violence sexuelle ont été redéfinis en tant qu'agressions, voies de fait, *etc.* Les services policiers et les tribunaux s'efforcent d'être plus efficaces et respectueux dans le traitement des plaintes. Le gouvernement du Québec a une politique d'intervention en matière de violence conjugale signée par six ministères et dans laquelle on retrouve les affirmations suivantes :

⁷

Le texte qui suit s'inspire d'une conférence prononcée par Marie Laberge, intervenante au Havre des femmes de l'Islet, à la réunion du Réseau de la condition des femmes de décembre 1999. Elle représentait, à cette occasion, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

« Par les valeurs qu'elles véhiculent, la société et ses institutions mettent donc en place les conditions qui favorisent l'émergence de la violence conjugale. La responsabilité des actes de violence incombe néanmoins à chaque personne qui, en s'appuyant sur les valeurs qu'elle a intégrées, choisit de les poser. »

On affirme aussi que :

« L'origine réelle du problème est souvent confondue avec des facteurs qui lui sont associés, par exemple, l'alcool, la drogue, les difficultés personnelles ou économiques. Bien que ces facteurs puissent favoriser l'expression de la violence et qu'ils soient présents dans diverses situations, la violence conjugale trouve sa véritable source dans les rapports de domination et d'inégalité entre les sexes. »

Ainsi, des programmes de prévention ont été instaurés dans des établissements de santé, des écoles, des services sociaux. Les victimes de violence peuvent se prévaloir des services offerts par des centaines de ressources communautaires d'aide, d'accompagnement, d'hébergement et de défense de droits. Les agresseurs peuvent également se prévaloir de programmes de thérapie et de réhabilitation. Il faut bien noter, cependant, que ces différentes ressources communautaires manquent d'un financement adéquat pour répondre à toutes les demandes, qu'il existe une iniquité entre les régions et particulièrement pour les femmes victimes de violence en milieu autochtone.

Enfin, les femmes syndiquées se sont rassemblées et mobilisées pour faire sortir de l'ombre la violence sexiste et sexuelle qui « fait partie d'la job ». Les organisations syndicales se sont ralliées en négociant avec les employeurs des politiques visant à contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail. Elles ont également effectué des recherches sur la violence et le harcèlement à l'égard des femmes dans les différents milieux de travail.

Le double discours sur la violence faite aux femmes : le discours officiel et la norme sociale implicite

La violence faite aux femmes est donc reconnue comme un problème social de première importance par l'opinion publique et par l'État. Le droit à l'égalité des femmes est reconnu dans les Chartes des droits et dans les lois. Mais l'exercice concret de l'égalité au quotidien est souvent limité, voire nié, pour de trop nombreuses femmes par les effets de la pauvreté, du racisme et du sexisme.

Les préjugés et les pratiques discriminatoires envers les femmes de tous âges, milieux et origines sont tenaces. Il y a encore une multitude d'images et de messages véhiculés par des médias, par des gens de pouvoir comme par des gens ordinaires qui laissent

entendre de façon claire ou insidieuse, que les femmes sont « inférieures » aux hommes et que leurs contributions à la société sont moins valables que celles des hommes. D'autres veulent « remettre à leur place » les femmes qui osent prendre leur juste part et la place qui leur revient de droit. Malheureusement un grand nombre d'hommes, mais aussi des femmes, adhèrent ou valident cette « norme sociale implicite » dont les conséquences sont de renforcer des comportements individuels et collectifs défavorables à l'égalité des femmes, l'un d'eux étant sans nul doute la violence faite aux femmes.

Une norme sociale implicite

Notre société est fondée sur des structures et des valeurs qui définissent et encadrent des rôles sociaux spécifiques pour les femmes et les hommes. La socialisation est donc sexuée, héritière d'une longue tradition quant aux destinées sociales des unes et des autres. Les messages, les images et les normes véhiculées illustrent des modèles souhaités comme ceux qui sont à proscrire.

Bien que les messages aient changé au cours des siècles, il n'en demeure pas moins que l'image de la féminité est encore celle de la douceur et du dévouement aux autres, et celle de la masculinité, la force, l'autorité et le pouvoir. La persistance de ces images et messages constitue une norme sociale implicite concernant les rapports hommes-femmes : les femmes se centrent sur les besoins des hommes pour que ceux-ci maintiennent le pouvoir. Les garçons et les filles d'aujourd'hui sont encore socialisés au creuset de ce double standard.

La violence faite aux femmes est issue de cette norme sociale implicite et se construit encore autour d'elle. Par exemple, dans les cas de violence conjugale, les hommes ont généralement tendance à se justifier et à se désresponsabiliser quant à l'usage de la force et du contrôle pour affirmer leur pouvoir, pour obtenir ce qu'ils veulent de leur conjointe. Aussi, les femmes victimes de violence conjugale ont tendance à se blâmer, à se culpabiliser, à se sentir responsables de la violence et finissent par adapter leur comportement à l'humeur du conjoint. Le cycle de la violence est alors en place et ne fait que se reproduire.

Si, dans le discours officiel, on affirme que la violence à l'égard des femmes est entretenue par les inégalités et que l'on doit la condamner comme un acte criminel, dans les faits, on ne la réprime pas très sévèrement et on s'enlise très souvent dans les justifications : problèmes personnels, problèmes de communication, manque de confiance, dépression, blessures affectives, *etc.* On la tolère, on la justifie...

De plus en plus d'hommes violents témoignent publiquement de leurs actes de violence en proposant des justifications socialement acceptables du type : j'essaie de changer, je veux guérir, j'ai été battu par mon père, ma mère m'a rejeté, si ma femme avait arrêté la première claque, je n'aurais pas continué, *etc.* On cherche la sympathie et, ce faisant, on se désresponsabilise de l'acte de violence commis et des effets qu'il entraîne sur les victimes et les témoins. On préfère expliquer la violence en tant que problème

de communication ou de relation interpersonnelle, ou bien comme une maladie ou l'expression d'une souffrance qui mérite des soins plutôt que des pénalités.

En outre, on fait valoir en contrepartie que les femmes sont aussi violentes que les hommes, qu'il y a des hommes battus et harcelés par des femmes. Autrement dit, on laisse croire que la violence des femmes est équivalente ou d'égale importance à celle des hommes.

Enfin, on met en doute les motivations des féministes et de leurs luttes en disant qu'elles sont motivées par la frustration sexuelle, la haine des hommes et qu'elles convoitent le pouvoir des hommes. « *La norme sociale implicite qui sous-tend qu'un homme peut toujours justifier ses torts alors que la femme est source de provocation et fait partie du problème, crée d'énormes ravages* ». (**Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale**).

Le manque de fermeté de l'appareil judiciaire à l'égard des agresseurs ainsi que la tolérance sociale à l'égard des justifications douteuses des actes de violence contribuent à la reproduction de la norme sociale implicite concernant les rapports hommes-femmes et, en bout de ligne, à la pérennité de la violence faite aux femmes.

Nous faisons face à une résistance sociale qui prend plusieurs formes : banalisation de la violence conjugale en l'assimilant à la violence en général, contre-attaque en affirmant que « les femmes aussi sont violentes », individualisation du problème, retour de l'idéologie « familialiste » consistant, entre autres, à parler de violence familiale plutôt que de violence conjugale et à vouloir « sauver » la famille à tout prix..

Aucune forme de violence faite aux femmes ne devrait être tolérée. La violence conjugale, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, l'inceste sont d'abord et avant tout des actes de domination et des abus de pouvoir. Les agresseurs doivent porter la pleine responsabilité de leur violence et des conséquences qu'elle entraîne. Les hommes doivent agir individuellement et collectivement sur les causes de la violence afin de les éliminer. Les femmes doivent reprendre du pouvoir sur les situations opprimantes plutôt que de s'y adapter et de les subir.

La norme sociale implicite dès la tendre enfance...

Certaines chicanes entre les enfants se trament dans un rapport de force. Il y a de jeunes enfants qui veulent gagner sur les autres, les dominer et user de stratégie pour arriver à leurs fins. Si leur intention et leur stratégie n'est pas mis au grand jour, elle risque de se reproduire. Mais il n'est pas toujours évident de distinguer la simple chicane du rapport de force. Les adultes sont parfois incapables de déterminer qui a commencé la chicane ou à délimiter qui est responsable. Souvent on banalise la situation ou on réprimande tous les enfants en cause.

« Arrête donc de pleurer, tu ne vois pas que c'est ce qu'il cherchait ». Ce jugement d'un

parent à propos d'une chicane entre ses deux enfants révèle et renforce en même temps un rapport de force. Un enfant a utilisé la force pour prendre le vélo d'un autre enfant sans le lui demander. L'enfant demande à l'autre de lui remettre son vélo, ce qui lui est refusé. L'enfant se met à pleurer et va trouver un de ses parents. Le jugement du parent est négatif à l'égard de l'enfant lésé, alors que l'enfant dominant n'est même pas réprimandé. Le parent vient de renforcer le rapport de force, même si ce n'est pas son intention.

Si la chicane s'est produit entre un garçon et une fille, on vient également renforcer la norme sociale implicite à l'effet que les filles sont pleurnichardes, qu'elles ne savent pas se défendre et que de toute façon elles doivent céder et se soumettre, alors que les garçons sont plus forts et qu'ils peuvent faire à leur tête.

Le défi qui se pose, tant aux enfants qu'aux parents, sera « d'apprendre à prendre du pouvoir sur sa vie, plutôt que sur celle des autres ». (**Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale**), *La violence entre enfants : simple chicane, conflit ou rapport de force*, 1999. Ce regroupement a conçu un programme de « gestion des rapports de force entre enfants » à l'intention des différents intervenants et intervenantes. La description en est faite à l'Annexe ci-dessous présentant les outils de prévention.)

Comment pouvons-nous remettre en question la norme sociale implicite? Quelques indications.

Identifier cette norme et voir comment elle teinte notre jugement, nos réactions, notre perception des rapports entre les hommes et les femmes. Se remettre en question individuellement.

Identifier les privilèges masculins que nous maintenons par peur, par soumission ou par protection et apprendre à nous y opposer.

Reconnaître l'impuissance réelle des victimes à réagir, cesser de les juger et leur donner du support pour les encourager dans leur prise de pouvoir sur leur vie.

Apprendre à distinguer un rapport de force d'un conflit ou d'une chicane : on a tendance à tout mettre sous le chapeau de la chicane « normale ». Il y a pourtant des situations où se vit un rapport de force sans même qu'il y ait de chicane et il y a des chicanes sans que se vive pour autant un rapport de force.

ANNEXE

OUTILS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS⁸

La liste des outils que nous présentons ici n'est pas exhaustive. Nous avons choisi ceux qui nous semblaient les plus appropriés aux besoins de nos membres.

DOCUMENTS D'INFORMATION

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (1993). Guide pratique pour prévenir *La violence faite aux femmes*. Collection condition féminine.

Confédération des syndicats nationaux (1994). *Mettre fin à la violence contre les femmes*.

Syndicat de la fonction publique du Québec (1995). *La violence faite aux femmes en milieu de travail. Tolérance Zéro!*

Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (1997). *Femmes et santé : Travailler dans la dignité, Tolérance Zéro*.

Le Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle de Laval a publié la brochure *Pour des jeunes en amour sans violence*. On peut communiquer avec le Centre au (450) 669-9053.

La Direction de la santé publique de Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a produit deux répertoires pratiques d'outils d'animation, de formation et d'intervention. L'un concerne la promotion des conduites pacifiques et égalitaires à l'école primaire. L'autre porte sur la prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes. Direction de la santé publique, Montréal-Centre : (514) 528-2400, poste 3409.

JOURNÉES D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Trois journées dans l'année s'avèrent des occasions privilégiées pour proposer des sessions de formation, de sensibilisation ou d'information à l'intention des collègues de travail, des employeurs et de la clientèle.

⁸ Les outils que nous présentons ici sont des activités ou des ressources externes à la CSQ. L'inventaire des outils internes a déjà été présenté dans le document « *K.O. à la violence, O.K. à la coopération* », Notes de recherche no. 43, D-10793.

1. Journée d'action contre la violence faite aux femmes, le troisième vendredi de septembre

Les premières manifestations « Take Back the night » ou « La Rue, La Nuit, Femmes sans Peur » ont eu lieu aux États-Unis dans les années 70. Les féministes voulaient reprendre la nuit, occuper l'espace public, à cette époque celui des centres-villes en particulier, en toute sécurité et sans menace de violence. On revendiquait un espace public sans violence et sans pornographie. L'idée est reprise en 1980 par les CALACS du Québec et les « Rape Relief » du Canada dans une douzaine de villes. C'est en 1981 que le troisième vendredi de septembre est retenu comme date officielle au Québec et au Canada. Ce troisième vendredi de septembre est une journée de solidarité des femmes pour souligner l'opposition et la riposte des femmes à cette violence et pour sensibiliser le grand public aux réalités et aux causes de la violence faite aux femmes.

Pour plus d'informations :

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel,

C.P. 267, Succursale De Lorimier,
Montréal (Québec) H2H 2N6

Téléphone : (514) 529-5252
Télécopie : (514) 529-5255
Courriel : rcalacs@cam.org

2. Il y a également la **Journée internationale d'action contre la violence faite aux femmes, le 25 novembre**, où des groupes de femmes du Sud et du Nord organisent de multiples activités et manifestations.

3. Le **6 décembre** est désormais considéré comme une **Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes** au Canada. Vous pouvez consulter le site de Condition Féminine Canada à ce sujet. (<http://www.swc-cfc.gc.ca>).

FORMATION POUR LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AUPRÈS DES ENFANTS
--

Le CRI-VIFF (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) de l'Université de Montréal publiera une recension exhaustive des projets de prévention de la violence. Nous les remercions de nous avoir permis de consulter leur projet de recension : nous nous en inspirons dans ce qui suit.

1. Programme de gestion des rapports de force entre enfants

Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement a mis au point un outil d'animation pour aider les intervenantes et intervenants à **gérer les relations entre enfants** sans entretenir les hiérarchies sociales qui légitiment les gestes de violence.

Ce programme prévoit les étapes suivantes : différencier le conflit du rapport de force, gérer le rapport de force avec l'enfant agresseur et l'enfant victime, contrer le rapport de force déjà installé, donner des moyens aux enfants pour sortir, ou éviter d'entrer, dans la dynamique dominant/dominé, aider les enfants à établir une dynamique basée sur un rapport égalitaire. Le programme est destiné aux **parents et aux intervenantes et intervenants en contact régulier avec des enfants**.

Pour plus d'informations :

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

110 rue Sainte-Thérèse, Bureau 401,
Montréal (Québec) H2Y 1E6

Téléphone : (514) 878-9134
Télécopie : (514) 878-9136
Courriel : wgacja48@web.net

2. Quand ça gronde dans la famille

Un projet développé en partenariat par la Maison d'hébergement Multi-Femmes, le Centre hospitalier de Rivière-des-Prairies et la Direction de la santé publique de Montréal-Centre. Ce programme est destiné **aux intervenantes et aux gestionnaires du milieu préscolaire et du milieu scolaire primaire**. Il s'agit d'une session de sensibilisation pour favoriser le dépistage des situations de violence. On y propose des **moyens d'intervention auprès des enfants**. La trousse d'intervention comprend un guide d'animation et une vidéo-cassette.

Pour plus d'informations :

Direction de la santé publique

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre

Louise Gagné ou Pierre Tremblay
Téléphone : (514) 528-2400

3. **From dark to light : regaining a caring community** (De l'ombre à la lumière : retrouver une communauté de soutien)

Des groupes de femmes et des travailleuses de première ligne du Nunavut ont élaboré une série de manuels de **formation pour les animatrices et les animateurs de groupes d'aide et d'éducation**. Les sujets abordés sont : la violence conjugale, la violence envers les enfants, les relations saines, l'art d'être parent, les groupes de soutien pour hommes violents. Les manuels sont écrits en langage simple et sont faciles à utiliser (en anglais seulement).

Référence : Condition Féminine Canada. Brochure « *Prévenir la violence contre les femmes* », Cadre de travail stratégique. Ministres fédérale, provinciale et territoriale responsables de la condition féminine. Juillet 1999.

FORMATION POUR LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT AUPRÈS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS
--

1. **Une belle claque d'amour**

Le Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec (ROCAJQ) a conçu un programme de formation à l'intention des **intervenantes et intervenants auprès des jeunes**. Le programme vise l'acquisition de connaissances sur **la violence dans les relations amoureuses** des jeunes. On y présente aussi les méthodes d'intervention et d'accompagnement pour une victime de violence ou un agresseur. La formation est donnée sur une période de deux jours.

Pour plus d'informations :

Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Québec

8225, boulevard St-Laurent
Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 388-7942

Télécopieur : (514) 388-4676

Courriel : ocajq@cam.org

2. **VIRAJ**

Ce programme de prévention de **la violence dans les relations amoureuses** comporte un volet « perfectionnement du personnel scolaire ». On veut sensibiliser le **personnel enseignant des 3^e et 4^e années du secondaire** à la nécessité d'intervenir en prévention de la violence. Le contenu traite notamment

des causes, des formes et des conséquences de la violence amoureuse chez les adolescents. On propose également une méthode d'intervention auprès des victimes et des agresseurs.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**

1035 rue de la Chevrotière, 9^{ème} étage,
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 643-3241

Télécopieur : (418) 528-2661

Le programme VIRAJ offre également un volet de formation en matière de violence dans les relations amoureuses des jeunes pour les **bénévoles des services d'écoute téléphonique**. La formation s'échelonne sur trois sessions. On y présente, entre autres, des façons de dépister les situations et d'intervenir au moment où des demandes d'aide leur sont adressées.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**

dont les coordonnées apparaissent ci-haut.

PROGRAMMES D'INTERVENTION ET D'ANIMATION AUPRÈS DES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS
--

1. Tant aimer

Mise au Jeu est une équipe d'animation culturelle qui propose une courte pièce suivie d'un **théâtre-forum sur la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes**. Les participantes et participants peuvent expérimenter des pistes de solution.

Pour plus d'informations :

Mise au Jeu

Téléphone : (514) 871-0172

Courriel : (<http://www.cam.org/~maj/>)

2. **Quel amour tu veux**

Le Havre des Femmes propose une série de cinq ateliers sur la **violence dans les relations amoureuses chez les jeunes**. Un guide d'animation avec de nombreuses illustrations et une vidéo-cassette sont disponibles.

Pour plus d'informations :

Le Havre des femmes,
C.P. 52,
L'Islet-sur-Mer (Québec), G0R 2B0

Téléphone : (418) 247-7622

3. **Confidences**

Le Regroupement des femmes, La Sentinelle, a préparé un programme de sensibilisation à l'intention des **adolescentes** au sujet de la **prévention des agressions sexuelles**. Il s'agit d'une animation de cinq heures abordant différents sujets, dont les valeurs et les attitudes sexistes ainsi que les formes de violence faite aux femmes. Le programme comprend un guide d'animation, une affiche et une cassette-audio.

Pour plus d'informations :

La Sentinelle,
Case postale 862,
Cap-aux-Meules,
Îles-de-la-Madeleine (Québec) G0B 1B0

Téléphone : (418) 986-4334

4. **VIRAJ**

Un programme de prévention de la **violence dans les relations amoureuses** comporte un volet « animation en classe ». Le programme vise à changer les attitudes des jeunes dans leurs relations amoureuses. Il s'adresse aux **élèves des 3^e et 4^e années du secondaire**. On propose deux rencontres d'une heure et plus. Les élèves participent à un théâtre-forum où l'on démystifie la violence. On soulève, entre autres, les questions du contrôle de l'apparence physique, de la possessivité, du chantage émotif ainsi que le droit de dire non. Un programme de prévention pour les jeunes de 5^e année du secondaire sera bientôt disponible.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**
1035 rue de la Chevrotière, 9^{ème} étage,
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 643-3241

Télécopieur : (418) 528-2661

PROGRAMMES D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENFANTS

1. ESPACE

Il s'agit d'un programme de prévention des abus physiques, verbaux, sexuels et autres commis envers les enfants. Le programme propose une série de trois ateliers indissociables qui sont destinés respectivement aux **enfants**, aux parents et au personnel scolaire. Ce programme est offert depuis 1985 et plus de 130 000 enfants et 35 000 adultes ont participé à la série d'ateliers. Les enfants apprennent, notamment, à connaître leurs droits et à se défendre contre les abus. Les parents prennent conscience des responsabilités qu'ils ont dans la prévention des abus et de l'importance de bien communiquer avec leurs enfants. Le personnel scolaire ou de garderies apprend à reconnaître et à signaler les situations d'abus envers les enfants.

Pour plus d'informations :

Regroupement régional des équipes ESPACE
Francine Gagnon

Téléphone : (819) 751-1436

2. Resocialisation

Trois maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence de la région Chaudière-Appalaches proposent un programme de conscientisation et de soutien aux **enfants qui sont exposés à la violence conjugale**. Une série de dix rencontres est offerte sur la base d'activités variées, de jeux qui misent sur une participation active des enfants. On veut apprendre aux enfants à se déresponsabiliser de la violence dont ils sont témoins et à identifier des mécanismes appropriés de protection. On expérimente aussi des modes de résolution de conflits.

Pour plus d'informations :

**Havre l'Éclaircie (Saint-Georges-de-Beauce),
Jonction pour Elle (Lévis),
La Gitée (Thetford-Mines)**

On peut communiquer avec le **Regroupement provincial** pour obtenir les coordonnées des trois maisons d'hébergement.

Téléphone : (514) 878-9134
Télécopie : (514) 878-9136
Courriel : wgacja48@web.net

3. Je vis mes émotions avec TIK et TAK

La Maison des femmes de Baie-Comeau a développé un outil d'animation à l'intention des **élèves de l'école primaire** (1^{er} et 2^{ème} cycles). Le programme vise l'adoption d'attitudes et de comportements non sexistes et non violents. Les neuf activités font place à l'expression et à l'identification de différentes émotions.

Pour plus d'informations :

Maison des Femmes de Baie-Comeau,
26 rue Mauve,
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1M7

Téléphone : (418) 296-4733

4. D'un commun accord

Le programme vise à sensibiliser **les élèves de 6^e année du primaire**, dans le but de favoriser et d'adopter des rapports plus harmonieux entre les hommes et les femmes. Le programme comporte sept modules qui donne une large place aux outils pédagogiques. On y trouve de nombreuses illustrations de situations stéréotypées et conflictuelles proches de la vie des élèves. Les activités proposées se font à l'intérieur des cours de français et de formation personnelle et sociale.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**
1035 rue de la Chevrotière, 9^{ème} étage,
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : (418) 643-3241

5. Les p'tits égaux

La Direction de la santé publique de Montréal a développé un répertoire d'activités destinées aux **élèves de la maternelle à la 3^e année**. On propose quinze sessions de 15 minutes sur différents thèmes. Les activités visent la promotion de conduites égalitaires et non sexistes entre les garçons et les filles. On y présente des modèles d'hommes et de femmes qui présentent des qualités intéressantes à développer et qui autorisent les enfants à adopter des conduites égalitaires.

Pour plus d'informations :

**Direction de la santé publique,
Régie Régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre**
Jean Bélanger

Téléphone : (514) 528-2400

6. Vers qui ? Vers quoi ?

Une série d'activités est proposée aux **enfants de 4 à 8 ans** en vue de leur faire reconnaître les stéréotypes sexistes et à les éviter. Les enseignantes et les enseignants ont à leur disposition un recueil d'activités qui favorise une prise de conscience à partir des jeux, des jouets, des publicités médiatiques, etc. Le recueil comprend également des textes de réflexion pour les parents.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**
1035 rue de la Chevrotière, 9^{ème} étage,
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 643-3241

7. Acquisition d'attitudes non sexistes dans les pratiques et activités pédagogiques

Le programme propose une série **d'activités à faire en classe** au sujet des relations entre les filles et les garçons : les jeux dans la cour d'école, les comportements en classe et les stéréotypes sexistes. La série est développée en tenant compte des objectifs des programmes du primaire, notamment en français et en formation personnelle et sociale.

Pour plus d'informations :

**Coordination à la condition féminine,
Ministère de l'Éducation,**
1035 rue de la Chevrotière, 9^{ème} étage,
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : (418) 643-3241

8. Intervention de groupe auprès de jeunes exposés à la violence conjugale

L'équipe violence du CPEJ Batshaw a mis au point un programme à l'intention des **femmes et des enfants victimes de violence**. Il vise l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés pour identifier la violence et ses conséquences, des scénarios pour se protéger, des stratégies non-violentes, *etc.* Des rencontres hebdomadaires sont offertes simultanément aux jeunes et aux mères. Les jeunes participent à l'élaboration des règles du groupe et signent un contrat à ce sujet.

**Ecole de Service social,
Université de Montréal**
Ann Pâquet-Deehy,

Téléphone : (514) 343-6601

PROGRAMMES DE SENSIBILISATION POUR LES PARENTS

1. ESPACE

Il s'agit d'un programme de prévention des abus physiques, verbaux, sexuels et autres commis envers les enfants. Le programme propose une série de trois ateliers indissociables qui sont destinés respectivement **aux enfants, aux parents et au personnel scolaire**. Ce programme est offert depuis 1985 et plus de 130 000 enfants et 35 000 adultes ont participé à la série d'ateliers. Les enfants apprennent notamment à connaître leurs droits et à se défendre contre les abus. Les parents prennent conscience des **responsabilités qu'ils ont dans la prévention des abus et de l'importance de bien communiquer avec leurs enfants**. Le personnel scolaire ou de garderies apprennent à reconnaître et signaler les situations d'abus envers les enfants.

Pour plus d'informations :

Regroupement régional des équipes ESPACE

Francine Gagnon

Téléphone : (819) 751-1436

2. Programme d'éducation sexuelle – volet prévention des abus sexuels
(autrefois : PASE, Parents face aux abus sexuels contre les enfants)

La Commission scolaire de Montréal a développé un programme de prévention qui s'adresse **uniquement aux parents**. On veut responsabiliser les parents dans **leur rôle de protecteur de l'enfant** et contribuer à diminuer les risques qu'ils deviennent des agresseurs. Il s'agit de former un groupe de six à dix parents à qui on propose une série d'ateliers de trois heures, et dont le nombre peut varier selon le groupe.

Pour plus d'informations :

Commission scolaire de Montréal

Sylviane Michaud

Téléphone : (514) 596-4567

CAMPAGNES MÉDIATIQUES

1. La violence c'est pas toujours frappant... mais ça fait toujours mal

Il s'agit d'une campagne de prévention et de sensibilisation coordonnée par le Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Cette campagne est le fruit d'un partenariat avec les groupes de femmes et vise la sensibilisation du grand public à la violence faite aux femmes, en misant plus particulièrement sur la promotion des rapports égalitaires entre les garçons et les filles dans les relations amoureuses. On met l'accent sur la violence psychologique et verbale, sur les comportements de contrôle et l'on veut illustrer les conséquences de cette violence.

Un volet « jeunes » a été conçu pour rejoindre les adolescentes et adolescents de 13 et 14 ans, et la promotion est assurée par une chanson « rap » et un vidéo-clip qui tourne à Musique Plus. Les jeunes sont invités à soumettre des idées et des solutions en faveur des rapports égalitaires entre filles et garçons.

2. **Live Violence Free** (Vivre sans violence)

Une campagne décennale de publicité dans les médias sur la prévention de la violence dans la famille, au travail et dans la collectivité en Colombie Britannique. Le thème abordé la première année (1999) a été la violence faite aux femmes. On traitera par la suite de la violence envers les jeunes, les minorités ethniques, les personnes âgées ainsi que les lesbiennes et les gais.

La campagne est réalisée sous l'égide du **Ministère de l'Égalité des femmes en lien avec l'Association des diffuseurs de la Colombie-Britannique**. On peut consulter le site internet du **Violence Prevention Pipeline (Ministry of Women's Equality)**.

Courriel : <http://weq.gov.bc.ca>

